

**- Conseil école 1 -
Vendredi 8 novembre 2019**

Personnes présentes	Personnes excusées
M GUENAF, RPE (représentant des parents d'élèves) Mme GAUTIER, RPE M VIVIER, RPE Mme HOCHET, RPE M AUBRY, RPE Mme GAUVIN, adjointe aux affaires scolaires de Saint-Péran. M HELAUDAIS, adjoint aux affaires scolaires de Plélan-le-Grand. Mme FONTAINE (enseignante CE2 - CM1) Mme EVEN (enseignante CP - directrice) Mme FRETEY (brigade) Mme LELIEVRE (enseignante CM1- CM2) Mme LE TARNEC (enseignante CP- CE1) Mme LERAY (complément de service CP) Mme PERENES (enseignante CE2) Mme MORIN ANGOSTO (enseignante CM2)	Mme MARSÀ (Inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Montfort-sur-Meu) Mme FERRANDON (enseignante CE2) Mme MORFOISSE (RPE) Mme KORBAA, RPE

A l'ordre du jour :

- ◆ Bilan de la rentrée.
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Bilan de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)
- ◆ Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)
- ◆ Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S)
- ◆ Retour sur les élections des parents d'élèves
- ◆ Projets de l'année
- ◆ Questions/remarques de la mairie
- ◆ Questions/remarques des parents d'élèves

Début du conseil à 18h30, secrétaires Mmes Gautier et Morin-Angosto

◆ **Bilan de la rentrée :**

Cinq nouvelles enseignantes sont arrivées à la rentrée 2019 : Mme FERRANDON et Mme PERENES en CE2, Mme LERAY en CP et en CM1/CM2, Mme MORIN en CM2 et Mme FRETEY brigade remplaçante rattachée à l'école.

Mme LERAY assure le complément de service de la directrice Mme EVEN tous les vendredis toute la journée. Elle assurait également le complément de Mme LELIEVRE qui reprend à temps plein à

partir du 14 novembre 2019.

L'école compte 136 élèves répartis sur 6 classes :

20 CP

25 CP/CE1

22 CE2

22 CE2/CM1

22 CM1/CM2

25 CM2

L'école accueille également deux AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) : Mmes HEGIC et BARRE .

Toutefois, quatre élèves à besoins spécifiques restent en attente d'un accompagnement AESH.

◆ **Règlement intérieur :**

Modification d'un point législatif : l'instruction est obligatoire dès 3 ans.

Rappel : L'école est tenue de prévenir l'Inspection après 4 demi-journées d'absence non justifiées.

Dans le cas d'un départ en vacances anticipé, les parents doivent faire une demande au préalable à la directrice qui transmettra à l'Inspection de l'Education Nationale.

◆ **Bilan OCCE de l'école élémentaire :**

Produits: 11507,96€

Charges :10351,21€

Bilan positif.

344,20€ pour l'adhésion OCCE (dons des familles)

L'année dernière, les ventes des galettes ont permis de dégager un bénéfice de 1022€. Cette année, un changement de prix au niveau de la Crêperie fait que le bénéfice passe de 0,20€ à 0,10€ (le prix de vente pour les parents reste inchangé). On peut donc s'attendre à un bénéfice de 500€.

Les bons de commande sont récupérés le lundi dans les classes et la commande à la Crêperie est faite le lundi soir pour pouvoir être distribuée le mardi.

Ce sont des parents volontaires qui réalisent la mise en sachet tous les mardis midi à partir de 13h30. Nous en les remerciant vivement.

Rappel > besoin de volontaires pour réaliser cette action.

En plus des commandes ponctuelles, la nouveauté de cette année est la possibilité de passer une commande pour la période entière.

◆ **Présentation des Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)**

Ces activités ont lieu en complément des 24 heures hebdomadaires de cours.

Leur objectif est de soutenir les apprentissages fondamentaux (renforcer l'acquisition de la langue française ainsi que les notions en mathématiques) pour aider les élèves les plus fragiles. Une seule séance peut également être proposée pour aider des élèves sur une notion particulière.

Cette année, les A.P.C. ont lieu après la classe et durent entre 45 min et 1h. Les parents des élèves concernés sont informés directement par l'enseignante, via le cahier de liaison.

Une réunion avec Katia Godet est prévue pour l'organisation des liaisons entre la Canopée et l'école, les jours d'APC

◆ **Plan Particulier de Mise en Sûreté**

Trois exercices sont réalisés au cours de la première période pour la sécurité des élèves (incendie, risques toxique ou intrusion). Il s'agit de familiariser les nouveaux élèves aux mesures de sécurité ou encore rappeler les trajets à suivre.

Madame Even remercie les services techniques pour l'aide apportée lors de ces exercices.

Un devis pour un nouveau système d'alarme (actuellement inaudible pour certaines classes) a été fait.

◆ **Élections des parents d'élèves**

252 inscrits sur les listes, 6 RPE élus + 1 suppléant

33,19% de participation.

Les parents ont été reçus par Madame Even en réunion le 11 octobre afin de rappeler leurs rôles :

- rôle de relais entre les parents et l'équipe enseignante ainsi qu'avec la mairie.
- rôle d'acteurs et de médiateurs pour orienter les parents vers les personnes concernées.

Le conseil d'école permet de parler du fonctionnement de l'école et non des problèmes individuels.

L'adresse mail en place plelan.parentseleves@gmail.com est à disposition des tous les parents pour échanger avec les RPE.

Rappel du lien Internet de la mallette des parents : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr>

Proposition d'une nouvelle modalité de vote pour les élections de parents d'élèves :

Le conseil a voté pour le vote par correspondance uniquement, à l'essai pour la rentrée 2020.

◆ Projets et actions pour l'année à venir

- L'école accueille une résidence d'artiste, projet soutenu par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Cette artiste s'appelle Candice Hazouard. Elle fait de la vidéo et de la photographie. Elle a travaillé sur le quartier des Horizons à Rennes afin de montrer les changements du quartier dans les années 60 avec l'arrivée du confort.

Il va s'agir de travailler autour du thème des années 60 avec les changements de la commune de PLELAN-LE-GRAND.

La cohorte support de ce projet est celle des CM1. Les élèves vont rencontrer l'artiste deux fois par mois. Ce projet rayonne sur toute l'école, l'artiste a été présentée à toutes les classes. Elles seront amenées à participer et seront sollicitées pour d'autres projets.

Pour financer ce projet, la mairie de PLELAN-LE-GRAND a donné 5000€ et la DRAC a également donné 5000€.

Ce projet se terminera en avril 2020 par une présentation du travail des élèves.

- Arts visuels et cinéma.

Les classes de CE2 et CE2 vont participer à *École et cinéma*. Les élèves vont voir des films en lien avec le projet de la résidence d'artiste.

Un travail en écoute musicale autour des années 60, des chansons françaises et dans d'autres langues, est proposé aux élèves du CE2 au CM2.

Les classes de CP, CP/CE1 et CM1 vont également aller au cinéma avec *Cinécole*.

Une séance collective du film *Mon oncle*, de Jacques TATI sera organisée pour toutes les classes.

Une séance sera proposée au public un soir.

- Musique

Les élèves de CP et CP/CE1 vont participer à un projet musique avec Mme Soazig OLIVIER. Ils travailleront à une création sonore pour pouvoir illustrer l'exposition des plus grands.

- Sciences

Les élèves des classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 vont participer à un projet sur la

découverte des chauves-souris. Ce projet avait été proposé en fin d'année 2018/2019 et il est gratuit (projet soutenu par la collectivité Eau du bassin rennais). L'intervenante Mme Laure PINEL (éducatrice à la nature de l'association Bretagne Vivante, agréée par l'Education Nationale) viendra deux séances en décembre (les 10 et 17 décembre) pour une présentation de la chauve-souris, soit 2h par classe. Elle reviendra au printemps pour une demi-journée par classe.

Différents thèmes vont être proposés aux élèves :

- prospecter dans les bâtiments de la ville de PLELAN-LE-GRAND (demande préalable à la mairie)
- créer de refuges et nichoirs.
- marquer des arbres (sur la Chèze-Canut pour voir si des arbres peuvent abriter des chauves-souris.
 - poser un enregistreur trois nuits pour voir s'il y a des chauves-souris dans l'école.

Les RPE rappelle que Mickaël Ouisse, parent d'élèves qui a mené un projet sur l'habitat de la chauve-souris sur la commune de Plélan, propose sa participation sur ce projet si l'école le souhaite

◆ **Questions/remarques de la mairie**

Rappel de M Hélaudais concernant les subventions de la mairie : Tous les projets ne sont pas forcément des sorties, cela peut être un budget de fonctionnement, même si cela se passe à l'école, exemple le projet « eau »... réponse de Mme Even : nous recevons beaucoup d'appels à projet mais l'école ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des propositions

PEDT (Projet Educatif Territorial) : Le plan dérogatoire de la semaine à 4 jours arrive à échéance (pour la rentrée 2020, courrier reçu en mairie de l'Inspection Académique sur la fin de la dérogation de la semaine à 4 jours, à la place de 4,5 jours). Le conseil d'école doit revoter pour demander une prolongation de la dérogation : le conseil réuni ce jour est unanime pour le maintien de la semaine à 4 jours donc la demande de dérogation sera prolongé, juste un bémol sur la capacité d'accueil à La Canopée (garderie périscolaire) qui est limitée à 135 enfants le mercredi matin, en cause le bâtiment, même si au niveau de l'espace, il serait possible de monter à 200 enfants mais légalement ce n'est pas possible aujourd'hui. La mairie est en train de voir pour augmenter la capacité d'accueil.

◆ **Questions/remarques des parents d'élèves**

- Restitution du projet années 60 : elle aura normalement lieu sur le temps des vacances d'avril à la médiathèque. Par la suite, il pourra être installé ailleurs (par exemple à l'école).
- Les RPE demandent que le règlement intérieur soit diffusé auprès des familles en format papier.
- Question autour de la répartition des CM2 : c'est une volonté du conseil des maîtres de répartir 4 élèves dans la classe CM1/CM2 car ce sont des élèves qui fonctionnent bien ensemble. Tout a été bien réfléchi et toujours dans l'intérêt de tous les élèves.
- Sécurité des enfants aux abords de l'école : A quand la remise en place de la police municipale au niveau des entrées et sorties de l'école. Réponse de la mairie : un recrutement est en cours suite à la démission de Sylvie Brague, la policière municipale.
- Un mercredi très pluvieux à La Canopée, les élèves sont tout de même sortis pour rejoindre les lieux des activités malgré le très mauvais temps ; les parents ont récupéré leurs enfants trempés. Les RPE demandent d'envisager d'autres activités les jours de mauvais temps pour éviter les trajets sous la pluie . M Helaudais n'a eu aucun retour de parents, il est même surpris. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion pour trouver des solutions plus adaptées. (Pluie sur le chemin du retour uniquement).
- Point sur l'éclairage du parcours nocturne entre la Canopée et l'école.

Fin du conseil à 19h50